

BAUME A LEVRES REPULPANT

Idéal pour les lèvres en manque de volume, ce baume riche en sphères de comblement à l'acide hyaluronique repulpe et hydrate en profondeur.

% Origine naturelle *
99%



PHASE	INGREDIENT	INCI	%	FONCTION	% Naturalité
A	CUTINA® HR FLAKES	Hydrogenated Castor Oil	5,00	Facteur de consistance (85-88°C)	5,00
	CUTINA® GMS V	Glyceryl Stearate	16,00	Facteur de consistance (61-64°C)	16,00
	CEGESOFT® HF 52	Hydrogenated vegetable oil	16,50	Facteur de consistance (50-57°C)	16,50
	CUTINA® CP	Cetyl Palmitate	5,00	Facteur de consistance (46-51°C)	5,00
	CEGESOFT® VP	Olus Oil (and) Hydrogenated Vegetable Oil (and) Candelilla Cera	15,00	Emollient cireux (30-40°C)	15,00
	SOUCI FLEUR MH TOURNESOL COSMOS 404723SOUC001-99	Helianthus Annuus Seed Oil (and) Calendula Officinalis Flower Extract	10,00	Macérât huileux	10,00
	CITROFOL® AI EXTRA	Triethyl Citrate	8,00	Emollient	8,00
	CETIOL® C 5C	Coco-Caprylate/Caprata (and) Tocopherol	10,00	Emollient	10,00
	EUTANOL® G	Octyldodecanol	12,00	Emollient	12,00
	B	COVI-OX® T 90 EU C	Tocopherol	0,20	Anti-oxydant
ULTRA FILLING SPHERES® C00487		Ethylhexyl Palmitate (and) Trihydroxystearin (and) Sodium Hyaluronate (and) Glucomannan	2,00	Actif combleur immédiat	1,02
PARFUM COSMOS ABRICOT (Robertet)		Parfum	0,30	Parfum	0,30

CARACTERISTIQUES

Aspect : Baume à lèvres beige

pH : N.A.

Viscosité : N.A.

PROCESS Chauffer la phase A à 85°C et homogénéiser 5 minutes. Introduire la phase B et homogénéiser 5 minutes. Enfin, couler vers 55°C dans les moules.

Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donnée, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelle ou de respect de la réglementation en vigueur. Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjuvants ni le process d'obtention de la matière première.